



Trame boisée reliant la ripisylve de la Dunière à maintenir et protéger, bosquets à conserver (en vert foncé). Bande tampon herbacée de 5 m à maintenir en bordure de boisement (en jaune).

Conserver le muret en pierre sèche bordant le cimetière (en gris).

Conserver les arbres remarquables et notamment les vieux pins et chênes verts au sud-est de la zone (rond verts) Privilégier la construction des bâtiments et des accès voitures dans le prolongement direct du tissu urbain existant au nord de la zone AU (en bleu).



Vue sur la friche embroussaillée au nord-est (n°1)



Vue sur les vergers à l'abandon (n°2)



Vue sur les vergers à l'abandon (n°3)



Piste est donnant accès à l'OAP (n°4)



Piste en terre centrale et pelouses (n°5)



Piste centrale et pelouses (n°6)



Friche à l'abandon (n°7)



Pelouse herbacée ouest (n°8)



Haie bordant l'OAP au sud (n°9)



Cimetière (n°10)



Pelouse sud (n°11)



Fourrés arbustifs sud-est (n°12)



Vergers cultivés au sud de l'OAP (n°13)



Grand pin à conserver (n°14)



Chêne vert à conserver (n°15)



Fiche sud-est (n°16)



Vallée de l'Eyrieux (n°17)



Piste d'accès ouest (n°18)



Pelouse piquetée nord-ouest bordant les habitations (n°19)

Source : ECOTER, 2020



Muret en pierre bordant le cimetière (n°20)